

[Tableau 8-8 - Tableau des pavillons, abris soleil ou gazebos](#)

NORMES	CLASSE D'USAGES HABITATION
NOMBRE MAXIMUM PAR TERRAIN	1 pavillon ou 1 gazébo et un abri soleil
IMPLANTATION	Les abris soleil peuvent être attenants au bâtiment principal
SUPERFICIE MAXIMALE	14 m ²
ÉGOUTTEMENT	Doivent être aménagés de façon à ce que l'égouttement de la couverture se fasse sur le terrain sur lequel ils sont érigés.